



Conseil de la Ville

**Règlement RV-2014-13-69 modifiant le Règlement
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone C0919

La grille des spécifications applicable à la zone C0919, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout de la classe d'usage autorisé C206 et des spécifications afférentes à celle-ci indiquées à l'annexe A du présent règlement.

Adoptée le 2 février 2015

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 14 MARS 2015